



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

20-12-2018-05

Date de convocation le 14-12-2018

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 9
Procuration : 3
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 décembre 2018

Le vingt décembre deux mil dix-huit à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes ETCHART, LOQUET et PALIS, ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et HILLOOU.

Pouvoirs : M. SALEFRANQUE a donné pouvoir à M. CLAVÉ
Mme BAZIARD a donné pouvoir à M. CAMDESSUS
Mme POLHER a donné pouvoir à M. LETARGUA

Secrétaire de séance élue : Mme ETCHART

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT 03 2018 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE MONT

Le Maire explique que le projet d'aménagement de la montée de Mont qui a déjà fait l'objet d'une inscription budgétaire doit faire l'objet d'une imputation comptable (opérations financières) pour compte de tiers, la présente décision a pour objet la modification comptable.

La décision modificative enregistre aussi les dépenses liées à la restructuration du site internet, les crédits sont ponctionnés sur des lignes budgétaires non affectées et non utilisées.

INVESTISSEMENT

Dépenses	
<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>
20 : Immobilisations incorporelles	3 400,00
21 : Immobilisations corporelles	-3 400,00
45 : Total des opérations d'équipement pour le compte de tiers Opération 80	1 115 517,60
Total dépenses :	1 115 517,60

Recettes	
<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>
45 : Total des opérations d'équipement pour le compte de tiers Opération 80	1 115 517,60
Total recettes :	1 115 517,60

Oui l'exposé du Maire après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VALIDE la présente décision modificative.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.



Jacques CLAVÉ